



Club des Cent Cols
Club des Cent Cols

Publication ICC n° 31 - Octobre 2022 et vote en ligne

Bonjour à toutes et à tous,

Cette lettre vous informe que l'Assemblée Générale se déroulera dans les locaux de l'hôtel Impérial Palace à Annecy, le samedi 5 novembre 2022 à partir de 14 heures.

Cette Assemblée Générale revêt une signification particulière puisqu'il s'agit du 50e anniversaire de la fondation du Club par Jean Perdoux. Votre participation aux votes des différents rapports a donc une grande importance. Le vote est un moyen de participer à la vie du Club. Malheureusement, lors de l'AG 2021, le taux de participation était faible, seulement 466 membres ont voté soit 23,61%.

L'Info Cent Cols n° 31 relatif à cette assemblée générale est d'ores et déjà mis en ligne sur le site du club. La version papier a été remise à la Poste et parviendra aux adhérents d'ici quelques jours.

Vous pouvez consulter l'ICC n° 31 à l'adresse suivante : <https://www.centcols.org/info-cent-cols-31-2022/>

Cet ICC contient les différents rapports que vous approuverez ou non par votre vote.

Tous les membres ont le droit de voter électroniquement sur le site web du club. Ce vote électronique sera possible jusqu'**à mercredi 2 novembre 2022 à 23:59.**

Mais le vote par correspondance est toujours possible. Il vous incombera alors d'imprimer les bulletins de vote, de les placer dans l'enveloppe anonyme cachetée, cette dernière étant adressée à :

« Néaclub les Balcons du Lac - Club des Cent Cols -
1487 route de Cessenaz - 74320 Sevrier - France »

Votre nom et N° CC sera inscrit au dos de l'enveloppe d'expédition et pas sur l'enveloppe du vote.

Seuls les bulletins arrivés à destination avant l'assemblée générale seront pris en compte.

Enrico Alberini
Président du Club des Cent Cols

Club des Cent Cols

<https://www.centcols.org/mentions-legales/>

[Unsubscribe](#) | [Manage your subscription](#) | [View online](#)